Politique de protection des dénonciateurs de la Western Climate Initiative, inc.

- 1. Énoncé de principes : la Western Climate Initiative, inc. (l'« entreprise ») encourage ses employés à signaler toute activité réelle ou soupçonnée illégale ou malhonnête, qu'elle soit de nature financière ou autre. L'entreprise ne tolérera aucune activité illégale ou malhonnête, qu'elle soit effectuée par un employé ou un membre du conseil d'administration.
- 2. Procédure de divulgation : l'entreprise demande de signaler au président, au secrétaire ou à tout autre membre du conseil d'administration toute activité jugée illégale ou malhonnête. L'identité du dénonciateur sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. L'entreprise ne donnera pas suite aux dénonciations anonymes.
- 3. Aucunes représailles : les dénonciateurs seront protégés contre toutes représailles résultant de la dénonciation d'une activité illégale ou malhonnête. Tout employé qui croit que des mesures défavorables sont employées contre lui à la suite de la dénonciation d'une activité illégale ou malhonnête devrait en aviser le président, le secrétaire ou tout autre membre du conseil d'administration dès que possible.